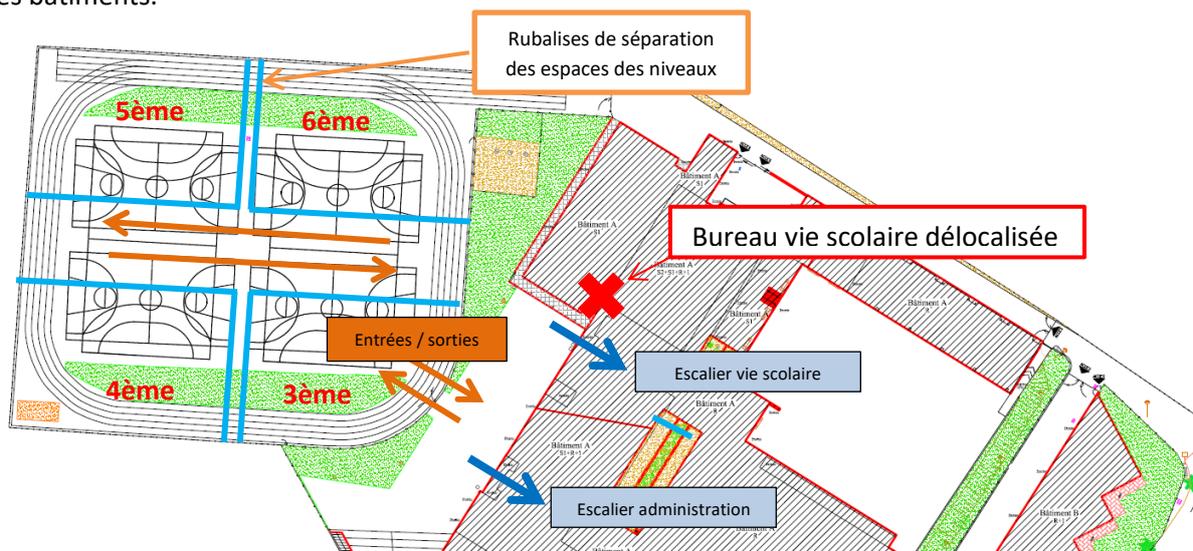


- ➔ En application des préconisations du protocole sanitaire publié par le ministère de l'éducation nationale le 26 octobre : <https://www.education.gouv.fr/media/71258/download>
- ➔ Le site internet du Ministère de l'Education Nationale a mis à disposition des ressources complémentaires : <https://www.education.gouv.fr/protocole-sanitaire-des-ecoles-et-etablissements-scolaires-annee-scolaire-2020-2021-305630>

1. Récréations et vie scolaire

Afin de limiter le brassage des élèves, la cour de récréation est transférée sur le plateau sportif qui sera séparé en 4. Chaque niveau aura sa zone de récréation et des accès différents pour rentrer dans les bâtiments.



Solution de repli en cas d'intempérie : les élèves restent en salle de classe pour la récréation sous la surveillance du professeur (cf. protocole national page 6/8)

L'accès à la vie scolaire n'est plus possible durant cette période. Un bureau délocalisé sera mis en place le matin de 8h15 à 8h30, puis de 10h20 à 10h40, puis de 13h30 à 14h (si besoin), puis de 15h50 à 16h05. Ce bureau sera situé au niveau de la porte de sortie de secours du restaurant scolaire.

Un assistant d'éducation prendra le tampon, un cahier et les documents nécessaires à la gestion de la vie scolaire. Cet AED sera responsable du passage pour aller vers les toilettes et l'infirmerie.

L'**expérimentation de la gestion numérique des justificatifs des absences et des retards** se fera par PRONOTE pour les parents. Ce dispositif permettra d'éviter la circulation et le contact avec les coupons papier et des carnets de liaison. Une communication auprès des parents sera faite en ce sens pour expliquer la démarche. Pendant une période transitoire les deux méthodes (papier et électronique) seront acceptées. Un bilan sera fait en fin d'année scolaire sur ce dispositif.

2. Accès aux sanitaires.

En priorité les élèves vont aux toilettes **pendant les heures de cours** accompagné d'un autre élève :

- a. Pour les salles 1 à 17 : toilettes du fond du couloir entre la salle 14 et la salle 16
- b. Pour les salles de sciences et technologie : toilettes en face de la salle de SVT
- c. Pour les salles d'étude, d'arts plastiques, éducation musicale : toilettes en face du restaurant scolaire.

Pendant les récréations, les sanitaires d'en bas seront accessibles à la demande auprès des assistants d'éducation qui sont sur la cour. Un AED se charge de surveiller le petit groupe qui s'y dirige.

3. Répartition des classes dans les salles

Afin de fluidifier les accès aux sanitaires et limiter le nombre d'élèves pendant les récréations, il est convenu ce qui suit :

- ➔ Les cours de Technologie, SVT, physique-Chimie, arts plastiques et éducation musicale se déroulent dans les salles habituelles. **Les professeurs doivent faire désinfecter les tables et les chaises entre chaque classe qui vient dans leur salle.**
- ➔ Pour les cours d'AP (dédoublé de classe), une deuxième salle sera affectée pour le deuxième groupe en dehors des salles ci-dessous (salle du CA, deuxième salle d'étude, salle de sciences disponibles)
- ➔ Les salles informatiques 09 et TECHNO1 sont fermées jusqu'à nouvel ordre. **Les élèves qui utilisent les ordinateurs en salle de sciences doivent se laver les mains avant et après utilisation et le professeur doit faire désinfecter les claviers et les souris.**
- ➔ Les cours d'EPS sont maintenus mais des aménagements des activités sportives doivent être mis en place afin de limiter les risques. Les avis du Haut conseil de la santé publique prévoient une distanciation d'au moins deux mètres en cas d'activité sportive, règle que la pratique de certains sports ne permet pas. **Le plateau sportif n'est plus accessible pendant cette période.**

Répartition des classes dans les salles :

Classe	Salle	Accès depuis la cour
6°1	01	Escalier de l'administration
6°2	02	Escalier de l'administration
6°3	03	Escalier de l'administration
6°4	04	Escalier de l'administration
6°5	05	Escalier de l'administration
5°1	06	Escalier de l'administration
5°2	07	Escalier de l'administration
5°3	08	Escalier de l'administration
5°4	10	Escalier de la vie scolaire
4°1	11	Escalier de la vie scolaire
4°2	12	Escalier de la vie scolaire
4°3	13	Escalier de la vie scolaire
4°4	Salle d'étude	Escalier de la vie scolaire
3°1	15	Escalier de la vie scolaire
3°2	14	Escalier de la vie scolaire
3°3	16	Escalier de la vie scolaire
3°4	17	Escalier de la vie scolaire

4. Demi-pension

- ➔ 1^{er} service : 11h45
- ➔ 2^{ème} service : 12h30

Les élèves sont appelés par micro en fonction du planning annuel de passage au restaurant scolaire.

Les élèves passent par ordre alphabétique pour le pointage et doivent s'asseoir à la table attribuée par un assistant d'éducation par ordre alphabétique (facilité de traçabilité pour les éventuels cas contact pour l'ARS)

La salle du restaurant scolaire devra être aérée à la fin du premier service et désinfecté. Les carafes d'eau seront changées à la fin du premier service.

Les couverts sont présentés dans la serviette afin de limiter le contact des mains des usagers avec les couverts.

Un carton de masque pour les élèves ayant oublié le leur sera mis à disposition auprès d'un AED.

5. Etudes

Les heures d'études sont maintenues en fonction des disponibilités des assistants d'éducation. Les élèves en étude resteront par classe et devront aller dans la salle affectée ci-dessus.

En cas d'étude trop nombreuse les élèves seront sur la cour de récréation selon les conditions définies ci-dessus.

Le dispositif « Devoir faits » est maintenu quand il respecte le non brassage des niveaux.

6. CDI

Le Centre de Documentation et d'Information reste ouvert mais ne pourra accueillir que les élèves d'un même niveau en respectant tous les gestions barrières.

Les élèves qui utilisent les ordinateurs au CDI doivent se laver les mains avant et après utilisation et le professeur documentaliste doit faire désinfecter les claviers et les souris.

7. Associations sportive, clubs et ateliers et devoirs faits

L'association sportive est maintenue par niveau ce qui n'est pas le cas actuellement. L'organisation est la suivante :

	Mardi	Jeudi
Semaine A	6 ^{ème}	4 ^{ème}
Semaine B	5 ^{ème}	3 ^{ème}

Les ateliers suivant sont maintenus car ils permettent le non brassage des niveaux :

- ➔ Concours national de la résistance et de la déportation
- ➔ Atelier cinéma

Les autres clubs et ateliers dont la chorale sont annulés jusqu'à nouvel ordre car les élèves sont de plusieurs

8. Organisation de la salle de classe

Porte du fond et d'entrée ouverte constamment pour aération de la salle

Aération de la salle pendant les récréations et la pause méridienne la salle (fenêtres et portes ouvertes

Utilisation du gel hydro-alcoolique présent dans la salle lors de l'entrée en classe.

- ➔ **Les élèves laissent les sacs dans la salle** sauf si le cours suivant est dans une salle spécialisée.

9. Circulations

Lors de la sortie à 15h et 16h, les élèves doivent se ranger par classe dans le patio avant de sortir afin de limiter les attroupements autour de l'assistant d'éducation qui fait le portail.